

Roi, audit Seigneur Roi de la Grande-Bretagne, Electeur de Brunsvich-Lunebourg, à ladite Dame Reine de Hongrie & de Bohême, Impératrice des Romains, & à leurs peuples & sujets. Et pour les y maintenir, il est très-expressément défendu à toutes personnes, de quelle qualité & condition qu'elles soient, d'entreprendre, attenter ou innover aucune chose au contraire, ni au préjudice d'icelle, sous peine d'être punis sévèrement comme infracteurs de la paix, & perturbateurs du repos public.

Dans cette Ordonnance il n'est fait mention ni du Roi de Sardaigne, ni des Etats Généraux, parce que le Roi les ayant regardés comme auxiliaires, n'avoit déclaré la guerre ni à l'une ni à l'autre de ces Puissances.

Le Châtelet & le Corps de Ville se trouverent à la publication de la paix, qui fut faite dans les principales Places, par le Roi d'Armes, accompagné des Hérauts, au bruit des timbales & des trompettes & aux acclamations du Peuple. On chanta le lendemain dans l'Eglise Métropolitaine, en actions de grâces de la paix, le *Te Deum*, auquel assista le Chancelier de France à la tête du Conseil, le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, l'Université & le Corps de Ville. L'Archevêque de Paris, qui y officia pontificalement, avoit rendu, ensuite d'une Lettre du Roi à cette occasion, un Mandement bien digne d'être rapporté pour les termes pathétiques dans lesquels est exposé le sujet qu'ont les peuples de se réjouir de l'événement de la paix. Voici cette pièce.

**CHRISTOPHE DE BEAUMONT**, par  
la miséricorde divine & par la grace du S. Siège  
Apostolique, Archevêque de Paris, Duc de St. Cloud,  
Pair